

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
16 septembre 2019 à 20 heures 00 minutes
Mairie de Waltenheim**

Présents :

Mme ALBIENTZ Joëlle, M. BRUCKERT Daniel, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. HERZOG-HESS Thierry, Mme KUNTZ Valérie, Mme LE MAITRE Katia, Mme MARTIN Barbara, Mme RIEGERT Christine, M. SCHOTT Jean Louis, M. SCHUFFENECKER Aloyse

Procuration(s) :

M. PICQUET Guy donne pouvoir à M. SCHOTT Jean Louis, M. SCHERRER Serge donne pouvoir à M. SCHUFFENECKER Aloyse, Mme DRAPEAU Sylvie donne pouvoir à Mme MARTIN Barbara, M. VIDALE Patrick donne pouvoir à Mme ALBIENTZ Joëlle, Mme HERBY Chantal donne pouvoir à Mme RIEGERT Christine

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DRAPEAU Sylvie, Mme HERBY Chantal, M. PICQUET Guy, M. SCHERRER Serge, M. VIDALE Patrick

Secrétaire de séance : Mme PILLAUD Anne-Laure

Président de séance : M. SCHOTT Jean-Louis

1 - Approbation du conseil municipal du 24 juin 2019

Le procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les conseillers municipaux pour lecture, est approuvé et signé séance tenante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 juin 2019

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI.

Il a pour objet d'éclairer la décision du Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation.

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension ou d'une réduction des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Dans sa réunion du 26 juin 2019, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019.

Dans ce rapport, des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les contributions au SDIS et sur les contributions au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin (Brigade Verte) pour un montant total de 76 399 € venant abonder les Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La commune de Waltenheim n'est pas impactée par ces transferts de charges. Le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,
- vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2019 de la CLECT de Saint-Louis Agglomération joint en annexe,
- considérant que le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité de ses membres,
- considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir les 2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale du périmètre communautaire,

À Waltenheim, les membres présents adoptent le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de Saint-Louis Agglomération du 26 juin 2019 joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Acquisition de matériel informatique secrétariat TRUSTINFO

Monsieur le Maire de Waltenheim propose aux membres du conseil municipal l'acquisition d'un nouveau poste informatique pour le secrétariat de la mairie. En effet, le poste acheté en 2013 montre quelques signes d'obsolescence.

Monsieur le Maire a donc fait appel à la société TRUSTINFO qui lui a fait parvenir une offre. Elle s'élève à 1 414.90 € TTC. Ce montant inclus le PC, le nouvel écran ainsi que l'installation des logiciels.

Cette somme sera inscrite en section d'investissement au compte 2183 opération 11 mairie du budget primitif 2019 et sera inscrite à l'inventaire avec le numéro 2183ORDINATEURMAIRIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
APPROUVE l'offre proposée par TRUSTINFO,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Contrat de maintenance du matériel informatique TRUSTINFO

Monsieur le Maire de Waltenheim propose aux membres du conseil municipal la mise en place d'un contrat de maintenance du parc informatique.

Monsieur le Maire a fait appel à la société TRUSTINFO qui propose un contrat annuel de maintenance d'une durée de 8 heures pour 720 € TTC.

Cette somme sera inscrite en section de fonctionnement à l'article 6156 du budget primitif 2019 et suivants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
APPROUVE l'offre proposée par TRUSTINFO,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Divers matériels TRUSTINFO

Monsieur le Maire de Waltenheim propose de faire appel à la société TRUSTINFO afin d'installer les mises à jour de Windows des deux anciens postes de la mairie pour les installer à l'école primaire.

Monsieur le Maire de Waltenheim propose également l'installation d'un nouveau disque dur sur le nouveau PC de la mairie. En effet, l'espace de stockage est devenu insuffisant.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Thierry HERZOG pour le don des deux ordinateurs. La facture sera mandatée sur l'article 6064.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
APPROUVE l'offre proposée par TRUSTINFO,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Décision modificative N°02/2019

DTVM crédits supplémentaires lave-vaisselle périscolaire

Monsieur le Maire informe que le lave-vaisselle acheté à l'entreprise DTVM au mois de mai 2019 pour un montant de 2 520 € TTC mandaté le 14 juin sous l'article 2158 opération 14 inscrit au numéro d'inventaire 2158lavevaisselleperi2019 ne peut être installé à cause de contraintes techniques.

Afin de satisfaire le périscolaire, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un autre lave-vaisselle pour un montant de 3290.00€.

Afin de mandater cette facture Monsieur le Maire propose la décision modificative N°2 :

Imputation de dépenses :

Article	Désignation de l'article	Opération	Montant réel	Montant ordre
022	Dépenses imprévues		- 770	
023	Virement à la section investissement			770

2158	Autres install, matériels et outillages techniques	14	+ 770	
	Total		0	770

Imputation de recettes :

Article	Désignation de l'article	Opération	Montant réel	Montant ordre
021	Virement de la section de fonctionnement			770

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
APPROUVE l'offre proposée par DTVM,
APPROUVE la décision modificative N°2,
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la modification budgétaire et des écritures afférentes,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Travaux de voirie TP DENTZ commune

Monsieur le Maire constate des trous importants sur la chaussée au niveau de la rue de la carrière.

Il a fait appel à la société DENTZ qui nous a transmis son devis.

Les travaux de découpe des enrobés, la mise à niveau avec du macadam concassé ainsi que la fourniture et pose de macadam s'élève à 2 103.60€ TTC.

Afin de mandater cette facture Monsieur le Maire propose la décision modificative N°3 :

Imputation de dépenses :

Article	Désignation de l'article	Opération	Montant réel	Montant ordre
022	Dépenses imprévues		- 2 200	
023	Virement à la section investissement			+ 2 200
2158	Autres install, matériels et outillages techniques	21	+ 2 200	
	Total		0	+ 2 200

Imputation de recettes :

Article	Désignation de l'article	Opération	Montant réel	Montant ordre
021	Virement de la section de fonctionnement			+ 2 200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
APPROUVE le devis proposé par TP DENTZ,
APPROUVE la décision modificative N°3,
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la modification budgétaire et des écritures afférentes,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Travaux d'assainissement TP DENTZ

Monsieur le maire a constaté une canalisation endommagée.

Pour la réparer, il a fait appel à l'entreprise DENTZ qui nous a fait parvenir un devis s'élevant à 7 398.00 € TTC, comprenant l'ouverture et la fermeture d'une fouille, le chargement et l'évacuation des déblais, le remplacement de la conduite, la remise en place du macadam ainsi que divers travaux de compactage et de piquetage.

La facture de l'entreprise DENTZ concerne le budget annexe assainissement de Waltenheim.

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 2158.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le devis proposé par TP DENTZ,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Contrat d'entretien espaces verts SN MULLER PAYSAGE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel à la société SN MULLER PAYSAGE de Geispitzen pour mettre en place un contrat d'entretien annuel (un passage par an) de certaines zones d'espaces verts.

Le cimetière :	taille de la haie vive autour du cimetière :	1 020 € TTC.
L'école :	taille de la haie de thuyas et de la haie vive :	540 € TTC.
Rue Jean KEMPF :	taille des végétaux (transformateur électrique) :	576 € TTC.
	Total	2 136 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE que seule la taille de la haie à l'école et du massif à proximité du transformateur électrique de la rue Jean KEMPF soit effectuée par la société SN MULLER PAYSAGE de Geispitzen,

APPROUVE le devis proposé par SN MULLER PAYSAGE Geispitzen,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Travaux ponctuels d'abattage et d'élagage

Monsieur le Maire propose que la société BARTH-SCHNEIDER intervienne pour des travaux ponctuels d'élagage et d'abattage.

Dans la cour de l'école : 1 020 € TTC

Elagage en tête de chat du saule.

Rue Jean KEMPF : 900 € TTC

Abattage du frêne situé dans le massif du transformateur électrique.

Les crédits sont disponibles à l'article 61521 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le devis proposé par BARTH-SCHNEIDER Geispitzen,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Devis Murprotec - humidité logement communal

Mme GALLOIS a informé Monsieur le Maire de problème d'humidité et de traces de moisissures sur certains murs du logement communal.

Monsieur le Maire a demandé une intervention de l'entreprise MURPROTEC experte en traitement définitif contre l'humidité.

Un technicien est passé le 26 juillet 2019, il a constaté la présence de bactéries ainsi qu'un important confinement dans l'habitation.

Il tient à préciser que la présence de ces bactéries n'est pas due à un manque d'aération ou d'humidité du bâtiment mais d'un manque de ventilation.

Pour pallier cet effet de fait, l'expert préconise l'installation d'une CTA (centrale de traitement de l'air).

Le devis de Murprotec comprenant la livraison la fourniture et la pose de la CTA 3 ainsi que l'installation électrique s'élève à 7 315.20 € TTC

Afin de résoudre ce problème Monsieur le Maire propose l'acquisition de la CTA 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

CHARGE Monsieur le Maire de trouver d'autres entreprises compétentes pour établir un devis et d'aborder ce point lors du prochain conseil municipal,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13. Budget annexe assainissement

Décision modificative 1 amortissement supplémentaire

Courant 2018, la commune de Waltenheim via son budget annexe assainissement a démonté des arbres afin de faciliter le branchement des canalisations d'assainissement.

Cette immobilisation de 5 665.80 € TTC inscrite sous le numéro d'inventaire 2158.201801 nécessite d'être amortie à compter de 2019 en linéaire pour une durée de 30 ans.

Les crédits du budget annexe aux articles nécessaires sont insuffisants c'est pourquoi Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante

Imputation de dépenses :

Article	Désignation des articles	Opération	Montant réel	Montant ordre
2158	Autres		188	
61523	Réseaux		-188	
6811	Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles			188
	Total		0	188

Imputation de recettes :

Article	Désignation des articles	Opération	Montant réel	Montant ordre
28158	Agencement et aménagement mat.			188

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la décision modificative,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la modification budgétaire et des écritures afférentes,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14. Eclairage public rue des champs

Monsieur FAGLIN propriétaire de la maison sise 7 rue des champs a fait part à Monsieur le Maire d'un manque d'éclairage public à proximité du domicile de son locataire.

Afin de remédier à cette situation Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de la société LEDEX qui propose l'acquisition du luminaire équipé d'une ampoule LED garantie 5 ans pour un montant de 365.91 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

CHARGE Monsieur le Maire de présenter un devis complet comprenant également les acquisitions annexes (câblages, etc.)

DECIDE de reporter le devis présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15. Décision modificative 4 - FPIC

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une mensualité du FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) de l'année 2018 n'a pas été mandatée.

Afin de régulariser cette dépense, Monsieur le Maire de Waltenheim propose la décision modificative N°4 :

Imputation de dépenses :

Article	Désignation des articles	Montant réel
739223	Fond de péréquation	+ 1 665 €

Imputation de recettes :

Article	Désignation des articles	Montant réel
73111	Taxe foncière et d'habitation	+ 1 665 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la décision modificative N°4,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la modification budgétaire et des écritures afférentes,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16. Divers

a- Réseau assainissement en télégestion par SLA

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à partir du 1er janvier 2020, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la Direction de

l'assainissement et de l'eau de Saint-Louis Agglomération a anticipé la mise en place d'une télégestion supervision sur l'ensemble des ouvrages afin de pouvoir assurer une qualité et continuité de service optimum.

Ce système permettra à l'aide de ligne ADSL et d'abonnement GSM de remonter les informations de fonctionnement des différents ouvrages présents sur les communes à un poste central de supervision, afin de pouvoir contrôler le bon fonctionnement. En cas de d'anomalie détectée, la supervision génère une alerte au service d'astreinte qui pourra dans un premier temps consulter à distance l'objet du défaut et piloter le site à distance avant de se rendre sur place.

Saint-Louis Agglomération a retenu l'entreprise CERIA pour la mise en place de ce système. Nous serons contactés avant leur intervention afin de rendre accès aux ouvrages.

b- Camion des pompiers

Courant juin 2019, la commune a passé de nombreuses annonces pour vendre le camion des Sapeurs-Pompiers.

Seule l'association solidarité pompiers a souhaité le récupérer à titre gratuit. En effet, elle souhaite le remettre en état afin d'en faire bénéficier d'autres pays de l'Union Européenne en besoin de matériels.

Monsieur le Maire propose d'en faire don à cette association.

c- Haut-Rhin propre (opération grenouilles)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'après dix ans de bons et loyaux services, Monsieur Thierry BRUYÈRE ne s'occupera plus de faire traverser les grenouilles en période de frai.

Suite à l'article paru dans la plume du mois d'août, aucun habitant ne s'est manifesté. Monsieur Daniel BRUCKERT s'en chargera.

d - Information de la gendarmerie

Le Major MUHR de la Gendarmerie de Sierentz a prévenu Monsieur le Maire de Waltenheim que des vols en présence des habitants sont commis.

Monsieur le Maire de Waltenheim appelle à la prudence.

e- Repas des aînés

La réunion de la commission fêtes et cérémonies s'est déroulée le 2 septembre 2019, Monsieur le Maire de Waltenheim vous informe que le repas des aînés aura lieu le dimanche 5 janvier 2020. Le traiteur Thomas d'Éguisheim a été retenu.

Les animations sont réservées.

f- Walt'anime terrain de pétanque

Monsieur le Maire de Waltenheim informe les conseillers municipaux que l'association Walt'anime l'a contacté. Elle souhaiterait l'installation d'un terrain de pétanque.

Cette proposition a trouvé l'unanimité auprès du conseil et la commission aménagement et embellissement du village prendra contact avec Walt'anime pour concrétiser ce projet.

g- Fermeture des trésoreries

Monsieur le Maire de Waltenheim informe les conseillers municipaux que dans les prochaines années de nombreuses trésoreries fermeront sur notre territoire.

h- Percolateurs salle polyvalente

Monsieur Daniel BRUCKERT informe le conseil municipal que les percolateurs de la salle polyvalente fonctionnent mal.

Un état des lieux sera fait par Monsieur Daniel BRUCKERT pour suite à donner.

i- Incivilités

Des habitants ont signalé des actes d'incivilité concernant les déjections canines. Ce point sera à l'ordre du jour dans un prochain conseil.

Fait à WALTENHEIM
Le Maire,